Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 22 Chaoual 1444
12 Mai 2023

N° 57

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1199**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1199**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1201**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1205**
Homologation de résolutions **1206**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1208**
Avis aux créanciers **1210**
Convocations
Sociétés anonymes **1212**
Divers
Avis au public **1217**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société citoyenne locale

Nom de l'entreprise à établir : La Société Citoyenne Locale le Belem de Chebba

Type d'entreprise : locale

Montant du capital de la société d'édition : 100 000 dinars.

Adresse du siège social : rue Alkheder Bin Hassine.

Sujet de l'entreprise :

Promotion de l'agriculture et de la pêche maritime par :

- Fournir des fournitures pour le marché et la flotte maritime (industrie des filets de pêche et vente de moteurs).

- Valorisation des déchets agricoles et marins et création d'emplois dans le cadre du développement durable.

- L'exploitation des terrains domaniales pour l'investissement agricole et la pêche.

Durée prévue de la société : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de contrat type :

Avril 2023 Tribunal de première instance de Mahdia, sous le numéro 02/2023

Le nombre de lots qu'elle doit signer, le montant en espèces et le montant qu'elle doit payer immédiatement :

100 parts nominales à 1 000 dinars par part.

Conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution de l'épargne :

Dans le cas où l'entreprise réalise un bénéfice net ou un excédent des salariés de chaque exercice comptable :

- Une allocation de 15 % sous forme d'épargne, jusqu'à ce qu'elle atteigne 50 % du capital de l'entreprise.

- Consacrer 20 % aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- Les derniers dividendes et excédents peuvent être distribués dans une limite de 35 % sur décision de la plénière.

- Plus que cela est utilisé pour développer ses activités localement.

La période d'ouverture à la souscription : du 24/4/2023 au 24/6/2023, avec possibilité de clôture anticipée sous forme de souscription totale avant l'expiration de ladite période.

Les moyens d'inviter à l'assemblée constitutive et le lieu de celle-ci :

L'assemblée constitutive de fondation aura lieu le 25/6/2023 à 10h et sera convoquée par la délégation de ville Chebba.

En publiant une déclaration au Journal officiel de la République Tunisienne et dans deux Journaux.

En outre, cette annonce a été affichée au siège de la délégation et au siège de la municipalité.

Fondateurs :

Hadi Jerbi : 22735354 - Chebba Mahdia

Mounir Zwaoui : 52390003 - Chebba Mahdia

Hassen Chmek : 23102844 - Chebba Mahdia

Ismaiil Ben Mansour : 22925894 - Chebba Mahdia

Abd Elrahim Ben Mansour : 98959625 - Chebba Mahdia

Hassen Mechti : 50066131 - Chebba Mahdia

Oussema Ben Hassen : 58640318 - Chebba Mahdia

Makram Eltwil : 21904390 - Chebba Mahdia

Abdelkarim Hwenib : 58912309 - Chebba Mahdia

Faraj el Marghali : 54641917 - Chebba Mahdia.

2023R01175SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Election du Président de Conseil d'Administration

Renouvellement du Mandat du Directeur Général

Société TUNIS CENTER S.A

Capital 10 000 000 dinars

Siège social : 4, Rue de Grèce 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0033245A

CNSS : 220915-46

Suivant l'Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société Tunis Center S.A du 22 Mars 2023 enregistré à la Recette des Finances Rue Ghandi Tunis en date du 25 Avril 2023, Enregistrement n°23801855 Quittance n°40475, Madame Rim Lakhoua a été élue Présidente du Conseil d'Administration de la Société pour la période du mandat s'achevant avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025, et le Mandat du Directeur Général Madame Asma El Asmi épouse Chedly a été renouvelé pour trois ans s'achevant avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Deux exemplaires des procès-verbaux ont été déposés au secrétariat du Registre National des Entreprises de Tunis le 3/5/2023 sous le n°2023114609.

2023T00457SANB2

Notice d'augmentation de capital

SOCIETE DE CABLERIE ACCESSOIRES ET TRANSMISSIONS

Société anonyme

Au capital de 3.255.000 Dinars

Siège social: Km 6 Route de Tunis - Soliman 8020

Matricule fiscal : 19954PAM000

Identifiant unique : 0019954P

CNSS : 55847-72

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12/4/2023 à 10 heures du matin, enregistré à la recette des finances de Soliman le 18/4/2023 sous le numéro 23500929, quittance

n°M024309, et dont un exemplaire a été déposé au Centre National de Registre des Entreprises le 25/4/2023 sous le n°AC07542023, les actionnaires de la société SCAT ont décidé d'augmenter le capital d'une somme de 1.160.000 Dinars pour le porter à 4.415.000 Dinars en émettant 116.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à souscrire en numéraire.

2023R01192SANB2

SOCIETE M IXAL

S.A au capital de : 6 524 000 Dinars

Siège social : Rue de la physique Zone Industrielle 2013 Ben Arous

Identifiant Unique (RNE) : 0644659T

Suivant Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 avril 2023, enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa Ben Arous, en date du 5 mai 2023. Enregistrement n°23700558, quittance n°M0016874, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 8 mai 2023, sous le n°2023115785, il a été décidé l'approbation de la mise à jour des statuts de la société.

2023R01193SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Au sens des articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

HOLDING GENERALE D'EDUCATION TUNISIE S.A.

Société anonyme

Au capital de 35.145.000,000 TND

Siège social : Yasmine Tower Bloc C - 6ème étage - Centre Urbain Nord, 1082 El Menzah, Tunisie

Identifiant Unique : 1519569Z

Montant de l'augmentation de capital : 4.500.000 Dinars pour porter le capital social de 35.145.000 Dinars à 39.645.000 Dinars.

Objet social : La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 janvier 2022, a été enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés le 4 août 2022 sous le n°22503516, Quittance n°5708, et a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 5 mai 2023 sous le n°AC01622023.

Actions nouvelles et certificats d'investissement : 450.000 Actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 10 Dinars chacune, à souscrire en numéraire et à libérer Intégralement par compensation de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Conditions d'admission aux AG et droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faites des frais et charges ainsi que des amortissements, majorés ou minorés des résultats reportés et ce, après déduction d'une fraction (5%) pour constituer la réserve légale. L'Assemblée Générale pourra distribuer le solde des bénéfices ou le reporter sur l'exercice suivant.

En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leurs participations sociales dans le capital social de la société.

Période de souscription : les souscriptions sont ouvertes depuis la date de l'assemblée générale extraordinaire, et seront clôturés 15 jours après la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture anticipée en conséquence de la souscription de 100% du montant de l'augmentation avant cette date.

Convocation de l'AGE : L'AGE a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 276 du Code des Sociétés Commerciales.

2023401161SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE ZIED DE TRAVAUX PUBLICS

«S.Z.T.P»

Société à responsabilité limitée

Capital : 50.000, 000 D

MF : 1587249/P

Selon PV de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 août 2022 au siège de la société enregistrée à la recette des Finances la Goulette le 02/12/2022, enregistrement n°22708653 reçu n°145296 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 2 janvier 2023.

Il a été décidé ce qui suit :

- Désignation de Mr Malek Jebali gérant chargé des affaires administratives et juridiques de la société

- Désignation de Mme Ines Hedhili Co-gérante chargée des affaires financières.

- Pouvoir accordé à Mr Naceur Hedhili pour représenter la société dans toutes les affaires administratives juridiques, financières et techniques de la société.

- Transfert du siège social de la société au 05 Avenue Franklin Roosevelt 2060 - La Goulette.

2023401049SRLB2

Dissolution

SOCIETE ASTOR AFRICA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de : 160.000 Dinars

Siège social : l'immeuble Zitouna Palace A11 & A12 - 6ème étage Montplaisir Tunis 1073

Identifiant Unique : 1496081C

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3/4/2023 enregistré à la recette des finances de Montplaisir Tunis en date du 10/4/2023, Enregistrement n°23502099 Quittance n°M040637, il a été décidé à l'unanimité la liquidation anticipée et définitive de la société «ASTOR AFRICA» et la nomination de Mr Mohamed Nadir FEKI en tant que liquidateur de la société.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Registre National des entreprises le 25/4/2023 au bulletin n° 83 sous le n°202399882.

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains du liquidateur Mr Mohamed Nadir FEKI dans son bureau sis à l'immeuble Zitouna, A11 & A12 - Montplaisir - 1073 - Tunis.

2023401179SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, avec signature légalisée à Belli le 14/4/2023; enregistré à la recette des finances de Bou Argoub le 26/4/2023 (Reçu n°M012558 enregis n°23200412) Tijani ben Hedi Ben Othman; CIN n°01719181 demeurant à l'avenue de la révolution bou Argoub ; a vendu à Mohamed ben Habib Saadi, CIN n°06410165 demeurant à El Machrouha Bou Argoub, la totalité de fonds de commerce consistant en une BUVETTE, sise à Henchir El Fallahine Bou Argoub, identifiant unique 0202163 R. Toute opposition doive parvenir chez l'acquéreur; à l'adresse du fonds, Henchir El Fallahine Bou Argoub, gouvernorat de Nabeul.

Cette annonce a été publiée dans le journal quotidien "Achourouk" le 3/5/2023.

2023T00448FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 27/4/2023 enregistré à la recette des finances Av. Taieb Mhiri Nabeul le 28/4/2017 sous le n°23202236 quittance n°M045719. Mr. Elmaki Ben Kalboussi ben Imaki Laamiri demeurant à Kalboussi Menzel Bouzelfa a vendu à Mme. Samia Kharrez, demeurant à rue Amir Abdelkader Nabeul, la totalité du fonds de commerce, sis à la rue Marbella n°60 Nabeul, exploité dans l'exerce de l'activité de photographie, vente de produits de beauté et accessoires, de prêt à porter et chaussures, jouets et cadeaux, bijouterie, librairie, vente produits informatiques et électroniques, bijouterie, opticien, produits sanitaires, vente des épices et de fruit sec et du produits conservées Exploité actuellement en activités du restaurations et fast-food. Son matricule unique au registre national des entreprises est 1658141x

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte de vente M. Ben Kahla Anis sis 49 Avenue Habib Bourguiba, Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Achourouk» de 6/5/2023 page n°7.

2023T00456FCCC2

Renonciation des parts d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 8/02/2023 enregistré à la recette des finances rue du port Zarzis le 28/02/2023 sous le n°23200630 quittance n°M02495 Mme Faten Bent Riadh Abdelkrim a renoncé tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tout genre de commerce sis la route Jerba Zarzis à Mr Mohamed Nour Ben Riadh Abdlkrim.

Toutes oppositions à l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 9/5/2023.

2023T00458FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 02/5/2023 Quittance n°33337 enregistrement n°23201328 Mme BEN ALI SANHAJIA a vendu à Mme ERGAIZ HAJER BENT TAHAR tout le fonds de commerce sis à Immeuble hammam à Zriba hammam gouvernorat Zaghouan. Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de vente.

Dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent Avis au jort.

Cet avis a été publié au journal Echourouk 5/5/2023.

2023T00459FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce daté le 12/4/2023 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 13/4/2023 quittance n°M028301 Enregist. n°23201005.

M Abdelmajid Najjar a vendu à la Société «WE AR Trading» la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à El Borj Kélibia destiné «Café».

Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 24/4/2023.

2023R01095FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 4/5/2023 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 4/5/2023 quittance n°MO47190, enregistrement 23202340. Mr Faouzi Ben Mohamed Ben Ali Gharsallah domicilié 11 avenue Hédi Nouira Nabeul a vendu à Mr Abdallah Ben Othman Ben Khamis Ktiti domicilié à la rue Boughdir 2 Nabeul la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que commerce de produits Artisanat en détails avenue Farhat Nabeul.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse sise à 11 avenue Hédi Nouira Nabeul dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Assahafa le 7/5/2023.

2023R01171FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 4/5/2023 (quittance M046320).

Mme Rejeb Yosra titulaire de la CIN n°06407599 demeurant à Zaouit Djedidi Beni Khalled a vendu à Mme Ayari Mariem titulaire de la CIN n°06326845 sise à la khanguete Grombalia la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation de local sis à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia buvette.

Les oppositions doivent être déposées à l'étude du rédacteur de l'acte maître Saadi Ali sis à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien "Echourouk" le 9/5/2023.

2023R01174FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

STE D'AVOCATS EL AHD

Burau n°62 Immeuble Diar Lassouad

4170 Zarzis

I.F 1729276G

Tél : 55010004

Par acte sous seing privé en date du 10/4/2023 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 12/4/2023 sous le numéro 23201074 quittance M042265, Madame Mariem Chaibi CIN n°13492036 délivrée à Tunis le 11/3/2021 a vendu à Monsieur Zied ben Abdelaziz Lazhar Yahyaoui CIN n°06563322 délivrée à Tunis le 24/02/2022 le fonds de commerce (Commerce spécialisé) sis à cité 20 mars Zarzis Médenine.

La vente a été publiée dans le journal le temps publié le 26/4/2023 sous le numéro 15.937

Les oppositions seront reçues entre les mains de la vendeuse Madame Mariem Chaibi à l'adresse de cité Ibn Khaldoun 4170 Zarzis Médenine, et c'est dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

2023R01177FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant contrat de cession de fonds de commerce daté du 20 et 24 Avril 2023 et enregistré le 24/4/2023, n° M024519, sous le numéro 23201896 auprès de la recette des finances entre les deux parties gazela Bent Selem Benmoussa demeurante à bir mcherga Zagouan vendeuse à Najoua Bent Salah Ftouhi demeurante à cité El ones lotissement Aida Siliana les oppositions finiront 20 jours après la date de cette annonce, l'objet du fonds est un café de première classe. Les oppositions seront chez la nouvelle propriétaire du fonds situé à cité d'Ibn Abi al- Dhiyaf Siliana Nord.

Cette annonce et aussi publiée à Echourouk du 28/4/2023.

2023R01179FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P enregistré à la recette des finances de Bouargoub, le 5/5/2023, sous le n°23200442, Quittance M013469, Mme SABEH MAAMER VVE GABSI, C.I.N n°03057098, Registre de commerce A5169832023, a vendu à Melle IMEN M'HEDHEBI, C.I.N n°09844210, la totalité du fonds de commerce lui appartenant exploité comme JARDIN et GARDE D'ENFANT avec ses éléments corporels et incorporels situé à la Rue Bachar Ibn Bard Bouargoub. Toute opposition doit être déposée chez l'acheteur au siège du JARDIN et GARDE D'ENFANT ci-dessus indiqué, dans les 20 jours à partir de la date de parution de l'avis de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée le 9 mai 2023 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2023R01186FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Ajim Djerba le 22/12/2020 enregistrement n°20200632 quittance n°M018071 Société Comptoir Kalala pour les matériaux et équipement de construction dont son gérant Sleh Eddine Talali a vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour activité tout commerce avec deux locaux sis à Kalala Djerba à la société EZZITOUNA DE COMMERCE D'ALIMENTATION GENERALE dont son gérant Mr Mohamed Slim Ben Sassi.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez le vendeur dans le local du fonds de commerce sis à Kallala Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 6/5/2023.

2023R01188FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé rédigé par Maître Mensi Makram avocat sis à Immeuble Abbes 2 Avenue «Achouhadaa» Monastir enregistré à la recette des finances de Monastir le 21-3-2023 quittance n°M022350, Sihem Alwen, a vendu à Walide Ben Haj Salem, la totalité du fonds de commerce sise à Rue Salem Bchir Monastir avec ses éléments matériels et moraux et dont l'activité «Fabrication des chocolats et bonbons», l'annonce faite le 10/5/2023 au journal «Achourouk».

L'opposition sera faite chez monsieur Nawfal El Ferchichi le président de la filière «Techno casa» rond-point route de Khnis Monastir dans 20 jours dès l'apparition de cette annonce au JORT.

2023S00550FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte authentique rédigé par les deux notaires Nader Chaouch et Lotfi ben Youssef en date du 16/12/2022, enregistré à la recette des finances de Moknine le 10/01/2023 Quittance n°M003222 Fatma bent Mansour ben Ahmed Kacem titulaire de la CIN n°04120439 a fait donation à son fils Mahdi ben Mohamed ben Mansour Gaaliche titulaire de la CIN n°06774824 la totalité de sa part (74 parts de 88 parts) du fonds de commerce sis au n°13 Rue Fredj Limaim Ksar Hellal destiné à l'activité de "commerce".

Les oppositions se font entre les mains de donataire au local du fonds de commerce concerné sis à la Rue Fredj Limaim Ksar Hellal dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "le Quotidien" le 29/4/2023.

2023S00551FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte authentique rédigé par les deux notaires Nader Chaouch et Lotfi ben Youssef en date du 16/12/2022, enregistré à la recette des finances de Moknine le 10/01/2023 Quittance M003219 les fils de Mohamed ben Mansour Gaaliche Mounir titulaire de la CIN n°04143629 et Mondher titulaire de la CIN n° 04162688 et Nabil titulaire de la CIN n°04195976 et Anouar titulaire de CIN n°06754492 et Naziha titulaire de CIN n°04159122 ont fait donation à leurs mères Madame Fatma bent Mansour ben Ahmed Kacem titulaire de CIN n°04120439 la totalité de leur parts indivises (63 parts de 88 parts) du fonds de commerce sis au n°13 Rue Fredj Limaim Ksar Hellal destiné à l'activité de "commerce".

Les oppositions se font entre les mains de donataire au local de fonds de commerce concerné sis à la Rue Fredj Limaim Ksar Hellal dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "le Quotidien" le 29/4/2023.

2023S00552FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous S.P conclu le 28/4/2023 enregistré à la R. de F. de Jemmal le 02/5/2023 sous le n°M036257 - n°23200872 : Ali Berguiga demeurant à Menzel Kemel a vendu à Chems Eddin El Mrabet Et Sofienne Eddehech demeurant à Menzel Kemel le f. de commerce "CAFE" sise à Avenue de l'environnement n°10- Route de Jemmal - Menzel Kamel.

Les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Chems Eddin El Mrabet et Sofienne Eddehech : à l'Avenue de l'environnement Route Jemmal - Menzel Kamel dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal quotidien "Echourouk" le 10/5/2023.

2023S00553FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 21/3/2023 et enregistré à Sousse le 28/3/2023 sous la quittance n° MO25222 enregistrement 23200927 rédigé par maître Nader Gharbi avocat matricule fiscal n°1069476/P, Lamia Bent Belgacem Ragoubi titulaire de la carte d'identité n°09265378 résidante à cité goudranne Sousse, a cédé à Walid Ben Farhet Bilar titulaire de la carte d'identité n°06853757, résidant à Sahline Monastir, la totalité d'un fonds de commerce exploité dans la vente en détail des volailles au local revenant au propriétaire Omar Derbel sis à cité l'awinette rue Zawiet Sousse.

Les oppositions des créanciers seront acceptées entre les mains de l'acheteur au local du fonds de commerce situé cité l'Awinette rue Zawiet Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de la cession au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La publication de cette cession a été faite au journal Essahafa du 01/4/2023 n°10533.

2023S00554FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19 Avril 2023 enregistré à la recette des finances de Bekalta le 19 Avril 2023 sous le n°23200325, Quittance n°M008548, Mme Fatma Zouai titulaire de la CIN n° 04035616, identifiant unique n°1278830B, vend à la société RMZ de Services Agricoles identifiant unique n°1804572L, sis à la route Zbid à Békalta, représentée par son gérant Ahmed Zouai, d'un fonds de commerce de vente semences et engrais avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Habib Bourguiba à Bekalta.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'avenue Habib Bourguiba à Bekalta dans le délai de vingt (20) jours de la date de la publication de l'acte au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 29 Avril 2023 page n°06 et au journal Le Quotidien du 29 Avril 2023 page n°32.

2023S00558FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 27/4/2023 enregistré à la recette des finances Gremda, Sfax Quittance n°M038953 enregistrement n°23201374, Maha bent Abdelmajid Derbel, titulaire de la C.I.N 05268075, demeurant à la route Gremda km 3,5 Sidi Abbes, Sfax a cédé à Faten bent Mounir Ketata, titulaire de la C.I.N 05379185, demeurant à l'Avenue Habib Thameur, Sakit Ezzit, Sfax, la totalité du fonds de commerce (pâtisserie) sise à la Route El Gremda km 2 résidence Elhabib magasin n°2, rez-de-chaussée, Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de maître «Anis Gargouri» Avocat à 12, rue Salem Harzallah, Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet extrait a été publié au journal «Achourouk» du 5/5/2023 sous le n°IP423/557.

2023X00605FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître Aicha Ben Khalifa, avocate à Sfax, en date du 26/4/2023 enregistré à la recette des finances Mahres le 27/4/2023 quittance M019863, Mr Kousain Menaii titulaire de la cin n°08886551, vend à Mr Kais Menaii, titulaire de la cin n°08779881, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis Mahres Immeuble Masmoudi, destine à la vente des fruits secs. Toutes les oppositions seront effectuées auprès du vendeur, qui a élu son domicile auprès du Maître Aicha Ben Khalifa sis au 7 rue Victor Hugo, et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié au journal «Essabeh» paru le 5/5/2023 (PS23 00264).

2023X00607FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 25 et le 27 avril 2023 et enregistré à la recette des finances «route elain» Sfax, le 02/5/2023 sous le numéro 23202129 quittance M032117, Monsieur Esayeh Samir titulaire de la carte d'identité nationale n°00377291 délivrée le 28/9/2022 demeurant à route el Matar km 2 Sfax, a vendu à Madame Afli Sabrine demeurant à

route l'Afrane km4 immeuble Afrane city 2ème étage Sfax, la totalité du Fonds de commerce exploité pour vente et réparation des téléphones portables et accessoires avec tous les éléments corporels et incorporels exploité au local sis à la route Manzel Cheker km 3.5 «markez cheker» Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur dans le local du fonds de commerce sis à la route Manzel Cheker km 3.5 «markez cheker» Sfax et ce dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié aux journaux quotidiens Essabeh et le Temps parus le 10/5/2023.

2023X00609FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente de fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 18/4/2023 enregistré à la Recette des Finances de Raoued le 24/4/2023 quittance n°M052719 enregistrement n°23202056 Mme khdija Basti a cédé à Mr Moez Ouesleti le fonds de commerce sis à cité Cheker (Auparavant Avenue 7 Novembre) borj Etouil - Ariana.

Les oppositions seront reçues à l'adresse suivante : Maître Habiba Loudha Maaloul Avenue Habib Bourguiba n°20 Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien - Echourouk- du 29/4/2023.

2023401157FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 12/04/2023 enregistré à la recette des finances la Goulette le 14/4/2023 sous le n°23202764 quittance n°48292 madame Feyka BEN SALAH DELI a cédé à monsieur Mohamed MKAWAR le fonds de commerce «Librairie Salma» sis au n°3 rez-de-chaussée du centre «SALMA» sis à Ain Zaghouan Tunis avec tous ces éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à faire au Cabinet Maître Fatma Belghith Avocat sis au 2 Bis Rue El Khartoum Le Belvédère 1002 Tunis.

Cette annonce est parue dans les journaux Achourouk et le Quotidien du 6/5/2023.

2023401162FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié de la part de maître Faten Kilani daté le 28 juin 2022 enregistré à la recette des finances à Menzel Jemil le 18 août 2022 Quittance n°M039503 Mme Abed Kadir Mjid a donné à son fils M Saif Mjid tout le fonds de commerce sis à l'Avenue Bourguiba Menzel Jemil Bizerte exploité en tant que café catégorie A.

Les objections doivent parvenir au notaire Kilani Faten à son étude situé à la rue Abdelaziz Thaalbi Menzel Jemil Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce est publiée le 5/5/2023 aux journaux «Achourouk» et «le Quotidien».

2023401170FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Conformément au contrat de vente du Fonds de Commerce enregistré auprès de la Recette de Nelson Mandela Tunis le 13/3/2023 quittance n°19985 enregistrement n°23201068, Société Becha Rent A Car immatriculation commerciale n°B0112212007 matricule fiscale n° H/992233 en la personne de son représentant juridique Monsieur Karim Elleuch a vendu et transmis à Société Excelency Becha Travel Services immatriculation commerciale n°B0179912013 matricule fiscal n°V/1295179 en la personne de son représentant juridique Monsieur Karim Elleuch l'ensemble du Fonds de Commerce destiné à la pratique de l'activité d'agence de voyage avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les éventuelles objections sont acceptées au sein du local du fonds de commerce objet de la vente sis au 55 rue Jean Jaurès Tunis dans un délai maximum de vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le Journal le Quotidien le 30/4/2023.

2023401171FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Hammadi Mohamed Said avocat en cassation en date du 28/4/2023 enregistré à la recette des finances la Marsa sous le n°23202802 quittance n°M062766 en date du 5/5/2023 Madame Hajer Boukraa ép. Chakib Chebbi CIN 00276595 a vendu à monsieur Hamza Ben Bouraoui Zanati CIN 0693136 la totalité du fonds de commerce destine à la vente des gadgets et des articles de cadeaux et de bureau de change sis au numéro 1 rue de la mosquée la Marsa Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur Hamza Ben Bouraoui Zanati à son adresse immeuble la falaise app 6 Skanes Monastir dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 10/5/2023.

2023401172FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Mateur le 4/5/2023 quittance n°M029457 enregistrement n°23200966.

La société Commerciale de Mateur ayant le matricule fiscal 0007146Z représentée par son gérant Mr Chokri Ben Sadok Ben Salah Ben Asakir titulaire de la CIN n°05643575 délivrée le 31/5/2017 a vendu tout le fonds de commerce sis au 2 avenue de Paris Mateur Bloc 8 Mateur destiné pour la vente des matériaux de construction, des matériaux de fer et des fournitures agricoles avec tous ses éléments corporels et incorporels à la société MESTAOUI ayant le matricule fiscal 1130748W représentée par son gérant Mr Abderrazek Ben Baaziz Mestaoui titulaire de la CIN n°05618070 délivrée le 4/7/2022.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du bureau du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 13 mai 2023.

2023401176FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente daté le 28/4/2023 enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 02/5/2023 quittance M023022 enregistrement 23200680 Ahmed Guedacha domicilié à la rue Ali Riahi Menzel Jemil Bizerte titulaire de la CIN n°11358233 le 02/12/2010 a vendu au profit de Besma Aroua domiciliée à 278 cité Echams Zarzouna Bizerte titulaire de la CIN n°05749238 délivrée le 3/5/2013 et Rafika Boulifi domiciliée au 14 senf Wafa cité Eraja 3 cité Oumal Zarzouna Bizerte titulaire de la CIN n°08003084 du 7/10/2016 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels buvette enregistré au registre national des entreprises sous le n°1442586E situé à la route Menzel Abderrahmen en face de la caserne Menzel Jemil Bizerte pour un prix total de quinze milles dinars (15000dt).

Toute opposition à propos de ce fonds de commerce sera faite auprès du cabinet Maître Gabsi Sana avovate à la cour de cassation sis au 5 rue Mohamed Ali Bizerte au terme maximum de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT notant que cette annonce a été publiée en date du 6/5/2023 dans les deux journaux Achourouk et Le Quotidien.

2023401177FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 01/03/2023 enregistrement n°23300854 quittance n°21862 Monsieur Ahmed ben Taib ben Ahmed el Ezhari titulaire de la CIN n°000712384 a loué à Monsieur Jaafer ben Mohamed Elhachmi ben Taib el Oueslati titulaire de la CIN n°04712384, le fonds de commerce destiné en coiffeur pour homme, sise au 14 rue Ahmed Tlili Tunis.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de maître Mattousi Khaled Avocat résidence nour cité app B 1er étage bureau 5-1 centre omrani ouest Tunis.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 7/5/2023.

2023401151FCCC3

Contrat de gérance libre

En vertu de contrat de gérance libre en date du 02/02/2023 enregistré à la recette des finances le Lac Tunis le 13/4/2023 sous le n°M046857 enregistrement n°23302952, la société Touristique Imperial Palace, MF 1275809R, loue un fonds de commerce sis à l'hôtel Movenpick du Lac Tunis, rue du Lac Huron, les Berges du Lac, qui consiste en un local à usage de vente de linge de maison, vêtement d'artisanat, maroquineries, bijoux, articles de cadeaux, cristallerie en porcelaine, poterie, à la société Tinkerbell World SARL, MF 1820033F, à compter du 01/11/2022 et sera publié au journal le Quotidien en date du 6/5/2023.

2023401167FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche maritime

Suite au reçu de déclaration pour la constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche maritime (Eaux potable) visé par Mr le gouverneur de Bizerte sous le n°186 en date du 8 Août 2022 comme suit :

Dénomination : Boufririna

Délégation : Sejnene, gouvernorat de Bizerte

Localité : zone Boufririna 1 et Boufririna 2 - Elabebsa

Siège social : zone Boufririna - Elabebsa, délégation de Sejnene

Président : Mr Hammadi Ben Saiden Esaidani

Trésorier : Mr Walid Ben Eljilani Esaidani.

Activités principales :

- La protection des ressources naturelles, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde,

- L'équipement de leurs périmètres d'intervention en équipement et infrastructures de base agricole et rurales,

- La participation à l'encadrement de leurs adhérents et leur orientation vers les techniques agricoles et de pêche les plus fiables pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles,

- Le développement des systèmes de parcours et des techniques d'élevage,

- L'établissement de relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture et de la pêche avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers

- L'aide des organismes concernés à l'apurement des situations agraires,

- L'accomplissement, d'une manière générale, de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents dans le cadre d'activités certifiés.

2023R01220APSF1

Constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche maritime

Suite au reçu de déclaration pour la constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche maritime (Eaux potable) visé par Mr le gouverneur de Bizerte sous le n°182 en date du 13 Novembre 2020 comme suit :

Dénomination : Elayeyda

Délégation : Joumine - Gouvernorat de Bizerte,

Localité : zone Elyeyda et Azaizia - Bazina,

Siège social : zone Elyeyda et Azaizia - Bazina - délégation de Joumine,

Président : Mr Abdelhamid Ben Saleh Elayedi,

Trésorier : Mr Fraj Ben Belgacem Ezaoui.

Activités principales :

- La protection des ressources naturelles, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde,

- L'équipement de leurs périmètres d'intervention en équipement et infrastructures de base agricole et rurales,

- La participation à l'encadrement de leurs adhérents et leur orientation vers les techniques agricoles et de pêche les plus fiables pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles,

- Le développement des systèmes de parcours et des techniques d'élevage,

- L'établissement de relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture et de la pêche avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers

- L'aide des organismes concernés à l'apurement des situations agraires,

- L'accomplissement d'une manière générale, de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents dans le cadre d'activités certifiés.

2023R01221APSF1

Constitution d'un Syndic

En vertu d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive des copropriétaires daté le 10/3/2023 enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 5/4/2023 enregistrement n°23701156 Reçu n° M029908 il a été constitué un syndic de copropriétaires de l'immeuble Résidence Ennakhla sis à la route de Tunis km 6 Sakiet Ezzit Sfax composé de :

- Président : Mr Mohamed Ben Hmida

- Trésorier : Mr Morched Hadrich

- Secrétaire Général : Mr Sofien Jamoussi.

2023X00603APSF1

Constitution d'une société

Nom : les Amis de l'Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef

Siège social : Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef, Boulifa El Kef 7119

Objet : Association de développement scientifique.

Objectifs :

- Contribuer à diffuser la culture de l'initiative et du bénévolat,

- Tisser des passerelles de communication et de coopération entre les membres de l'association,

- Contribuer aux activités de développement et de bienfaisance dans la région,

- Créer un lien entre les nouveaux diplômés de l'école et l'environnement socioéconomique,

- Organiser des manifestations et des ateliers qui contribuent à mettre en valeur les initiatives des jeunes étudiants et à présenter leurs travaux de recherche pour un meilleur transfert de technologie,

- Travailler sur le rayonnement et l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

Membres :

La présidente de l'association : Neila Rassaa

Vice-présidente : Bouthaina Majdoub

Président d'honneur : Mokhtar Mehouachi

Secrétaire générale : Samia Bensaid

Trésorier : Mohammed Aoura

Membre responsable de la communication : Mahdi Lajmi.

2023401150APSF1

Constitution d'une Association

Association Tunisienne clima et migration

Siège social : 14, rue Al Jazeera, étage n° 3 Bureau n°14 Tunis (maison d'hôtes)

Les objectifs de l'association :

Contribuer à la lutte contre les catastrophes Naturelles et travailler à réduire ses effets sur L'environnement en général, les habitants en particulier aider et tendre la main Pour ceux qui vivent dans Des zones défavorisées et touchées.

- Travailler pour améliorer et maintenir la qualité De vie à Un environnement sain qui encourage les Citoyens et les jeunes, en particulier, à la Stabilité Pour éviter La migration interne et externe Irrégulière et travailler pour y résister.

- Etablir des relations avec des associations

Et des organisations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays, il entretient Des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Le comité Gestionnaire :

- Mme Ayadi Samia : Présidente de l'Association

- M.Al-Ounissi Hassen : Le Secrétaire Général

- Mlle Ayadi Elhem : La trésorière.

2023401165APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Les aigles de Kempo El Bokri et Activités Affiliées

Adresse : La salle couverte à cité El Bokri Sabelet Ben Ammar, Sidi Thabet.

Les objectifs :

- Former et encadrer les jeunes, les encourager et développer leurs capacités physiques et techniques dans la spécialité du sport de Kembo, et les promouvoir aux plus hauts niveaux moraux et sportifs.

Les membres :

- Wahib Ferchichi : Président

- Chaker Bejaoui : Secrétaire général

- Neji Daghmen : Trésorier.

2023401178APSF1

Homologation de résolutions

Communiqué

Suivant PV de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Association des Cadres Retraités du Secteur de la Jeunesse tenue à Radés le 7 décembre 2022, enregistré à la Recette des Finances de Carthage le 20/12/2022 sous le numéro 22802645, quittance n°M116080, les participants à la dite Assemblée ont décidé la dissolution de l'Association.

2023R01178APSF2

Approbation des décisions

Vu les décisions consignées au procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 18 décembre 2022 du Réseau des Associations de Développement du Rameau d'Olive à Sfax, et la notification du Secrétaire Général de la Présidence du Gouvernement par correspondance, numéro RR405535944TN, et les décisions consignées au procès-verbal de la réunion des dirigeants de «RADROS» qui s'est tenue le 28 décembre 2022, et la notification du secrétaire général de la présidence du gouvernement, par correspondance, numéro RR412360660TN et après avoir renoncé à la précédente liste des membres, l'instance dirigeante a intérêt à annoncer :

1/ La nouvelle composition des membres impliqués dans le Réseau et qui remplient les conditions d'adhésion; qui sont les suivantes :

N°	Nom de l'association	Lieu	MF	JORT
1	ASSOCIATION l'ENCADREMENT DE LA FAMILLE	Sfax Ouest	000NP1266135/V	N°103 du 28/8/2012 - page 5632 Publication n°X01761APSF1 2012
2	ASSOCIATION RESSOURCES HUMAINES - NAMAA	Elamra	000NA1521988/L	N°33 date 13/3/2023 page 1646 Publication n°R00909APSF12013
3	ASSOCIATION Solidarité SOCIAL	Hincha	000NN1593412/V	N°67 date 2012 جوان 5 - page 3719 Publication n°D00179APSF12012
4	ASSOCIATION RAHMA	Birali	000NN1361151/E	N°54 date 2014 ماي 06 - page 2781 Publication n°X00810APSF12014
5	ASSOCIATION ROEYA DE DEVELOPPEMENT	Sfax Nord	000NP1627894/N	N°22 date 2019 فيفري 19 - page 1081 Publication n°X00311APSF12019
6	ASSOCIATION SOUTIENT ENFANT	Kasserine	000NN1619822/Z	N°40 date 2019 أفريل 02 - page 1624 Publication n°2019K00040APSF12019
7	ASSOCIATION DE BIENFAISANCE ET DE DEVELOPPEMENT DE KAIROUAN	Kairouan	000NN1284548/Q	N°5 date 2013 جانفي 10 - page 234 Publication n°H00005APSF12013
8	ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DE l'ACTION SOCIALE	Sidi Bouzid	000NP1348059/E	N°68 date 2013 جوان 6 - page 3800 Publication n°T03892APSF12013
9	ASSOCIATION JESSR ELOUBOUR	Skhira	000NN1653392/T	N°74 date 2013 جوان 20 - page 4165 Publication n°X01147APSF12013
10	ASSOCIATION Al WASSIT Al KHAIRI	Tunis	000NP1600848/Q	N°74 date 2018 جوان 6 - page 4126 Publication n°T01761APSF12018

2/ Autoriser son président à conclure des conventions de partenariat avec des associations partageant les objectifs du réseau dans le but de mettre en œuvre des projets locaux communs.

2023R01195APSF2

Changement du nom d'une association sportive

Selon le procès-verbal d'une assemblée extraordinaire de révision du premier chapitre du statut de l'Association sportive Tunisian top team tenue le 29 octobre 2021 sous l'égide du commissariat régional de la jeunesse et des sports de Monastir,

Le nom de l'Association Tunisian top team a été changé.

Ancien nom de l'association : Tunisian top team

Le nouveau nom de l'association : Association Tunisienne des arts martiaux et des sports traditionnels tunisiens

Objet : Association sportive

Siège de l'association : 24, rue Toukan, Frina, Monastir 5000

Objectifs : Former et encadrer les jeunes, les encourager, développer leurs capacités physiques et techniques, et les promouvoir aux plus hauts niveaux sportifs et moraux.

Activité : arts martiaux et sports traditionnels.

2023S00547APSF2

CLUB SPORTIF SFAXIEN

En application du procès-verbal de l'assemblée en date du 30 septembre 2022 et enregistré à la Recette des finances de Sfax le 13 décembre 2022 sous le numéro 22805776, récépissé numéro M090507, il a été décidé de mettre à jour la composition du Comité des vétérans du CSS comme suit :

- Chokri Cheikh Rouhou : Président
- Hanene Gharbi Maaloul : Vice-présidente
- Monji Abdelmoula : Trésorier
- Afef Zaghouene : Trésorière adjointe
- Noura Mejdoub : Secrétaire Générale
- Jalel Elhouch : Secrétaire Général adjoint
- Arbia Eljedd : Responsable de basketball
- Sofiene Sassi : membre
- Imed Chakroun : membre
- Slaheddine Ayadi : membre
- Abdelwahed Ben Abdallah : membre
- Habib Medhioub : membre

Il est également convenu de nommer M. Abdelaziz Ben Abdallah en tant Président d'honneur.

2023X00608APSF2

Election du nouveau syndic de l'immeuble JANNET2 2 l'Aouina Tunis

Suite au procès-verbal rédigé le 13/4/2023 et déposé au bureau d'ordre de la municipalité de la Goulette et enregistré à la recette des finances Nelson Mandela sous le numéro 23801626 reçu M033359 a été élu le syndic de l'immeuble de JANNET2 2 l'Aouina Tunis. Mr Kais Zarrouk président du syndic il a l'étendu du pouvoir de prendre toute décision concernant la gestion de l'immeuble.

Cet avis est déjà annoncé aux journaux «Achourouk» et le Quotidien» pour le 10 mai 2023.

2023401158APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Barkaoui Yassine

Avocat auprès de la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Kasserine

Tél : 98.453.134

L'adjudication aura lieu le lundi 5/6/2023 à partir de neuf heures (9h) du matin à la salle de vente immobilière du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Partie poursuivante : Abaidi Hayet, demeurant à Kasserine.

Partie saisie : Abaidi Mohamed Hédi Ben Amar, Journalier; demeurant au village Elbratlia région El mongar - Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Barkaoui Yassin avocat à la cour de cassation avenue Habib Bourguiba - Kasserine

Identification de l'immeuble objet de saisie :

Maison sise à Elmongare région de Boulaba Kasserine; d'une superficie de 90 m limitée SUD une route, EST propriété de Abaidi Sadok, Ouest propriété de Abaidi Hayet.

Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à Trente six Mille Dinars (36.000.000) en ajoutant les frais et honoraires des taxes.

Observation : Toutes personnes intéressées par l'achat pourront visiter la propriété à vendre chaque jour pendant les horaires administratif.

Pour de plus amples renseignements veuillez contactez le tribunal de 1ère instance de Kasserine où il a été déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

Personne ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le 1/3 du montant de la mise à prix.

La participation aux enchères se fera par l'intermédiaire d'un avocat.

(Pour les étrangers l'obtention d'une autorisation du gouverneur au préalable est obligatoire).

2023R01180VEPA1

Vente immobilière aux enchères

Demandeurs : héritiers Ali Ben Bechir Berkawi 1/ ses frères Khaled, Mohamed Aziz, Emna, Taj Nejoum et Houcine 2/ les héritiers de son fils Mohamed sa veuve Messaouda Larget leurs fils Ahmed Amine et ses fils Widad, Mawaheb, Adel, Ramzi et Assma 3/ les héritiers de son fils Abdelmajid sa veuve Amira Benkraim et leurs fils Hamdi, Ghazi et Yossri les hommes travailleurs et les femmes au foyer demeurant à l'avenue Ahmed Telili Tataouine domiciliés au cabinet maître Boutabba Anis sis à l'avenue Habib Bourguiba Tataouine.

Défendeurs : 1/ Sayida Bent Habib Elouz veuve Ali Ben Bechir Berkawi femme au foyer cité Arrokiy Medenine 2/ Clinique Ibn Enafis représenté par son représentant sis à la route de Tunis Km 4 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Boutabba Anis avocat à la cour de cassation sis à l'avenue Habib Bourguiba Tataouine.

L'immeuble à enchérir : la totalité du terrain sis à cité Erookiy Médenine lotissement Boussayda lot n°131 de 20m de longueur et 20m de largeur délimité au sud une rue de 8m à l'est lot n°129 au nord lot n°132 et à l'ouest route de 8m d'une superficie de 400m² se composant d'une maison d'une superficie de 203m² équipée de l'électricité et l'eaux potable type villa ouvrant au sud et à l'ouest se composant de deux vérandas sud et ouest, salon, hall 3 chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain et une toilette séparée les murs extérieurs en pierre et l'intérieure en brik toit en dalle et le sol en carrelage en bon état y compris un garage au nord ouvrant à l'est et l'ouest d'une superficie de 21M toit en dalle et murs en brik y compris une chape au coin nord-est toit en voûte et sol en carrelage d'une superficie de 9m² en bon état un escalier au toit prêt de garage et un puits pour eaux pluviale à l'est devant la cuisine. Le terrain est clôturé par un mur de 74m de long et 2m d'hauteur au jardin des plantes d'olive et d'arbre fruitiers comme est précisé au jugement

Mise à prix : deux cent cinquante huit mille cinq cent dix dinars (258.510.000)

Date de l'adjudication : le lundi douze juin deux mille vingt trois à la salle d'audience de tribunal de 1ère instance de Médenine. La

consultation des cahiers des charges est possible auprès du greffe du tribunal ou auprès de l'avocat poursuivant, la visite des lieux est possible tout les jours ouvrable horaire administratif.

2023R01189VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Les héritiers de Salha Tlili : ses enfants : Karim, Faicel, Nizar, Zied habitant tous à Oueslatia.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

Des parts indivises 255 parts, (255 parts / 1980195 parts) du titre foncier n°36167 Kairouan, consistant en un immeuble, situé à Oueslatia, d'une superficie totale de 255 m², avec un espace couvert du 163 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Kairouan le 12/6/2023 à 9h.

Mise à prix :

Quatre vingt huit mille trois cent dix Dinars (88.310,000 D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2023S00549VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître Youssef Lahmar

Avocat

Il sera procédé le lundi 12/6/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le N°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Monsieur Hatem Ben Abdelhamid Ben Jomaa Abiche, demeurant à la rue Youssef Guezzah Kalaa Kbira, CIN n°05591345 (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire propriétaire du titre mis en vente :

Monsieur Abdelhamid Ben Jomaa Ben Mohamed Abiche, demeurant à la rue Youssef Guezzah Kalaa Kbira, CIN n°02901123.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 21886 Sousse relatif à la propriété nommée «HELA 126» composée de la parcelle B76, d'une superficie totale de 5589 m², située à Kalaa Kbira, gouvernorat de Sousse. Il s'agit selon l'expertise d'un terrain agricole de forme oblique à multi angles contenant 18 oliviers du côté EST, et un arrosoir côté Ouest ainsi qu'un habitat agricole et un escalier en cour de construction d'une superficie de 35 m². Le terrain est clôturé de tous les côtés avec du cactus traditionnel.

Mise à prix :

Quarante milles neuf cent cinquante dinars et 500 millimes (40.950 ,500 DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse2 situé à Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023S00556VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître Youssef Lahmar

Avocat

Il sera procédé le lundi 12/6/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente du bien immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le N°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : 1/ La société EZZITOUNA, SARL, Matricule Fiscal 596549 S, adresse 11 avenue Habib Bourguiba - Hergla (en sa qualité d'emprunteur).

Les héritiers du Caution hypothécaire feu Saiid ABASSI propriétaires du titre mis en vente :

1/ Sa veuve Bakhta Haraketti.

2/ Ses fils d'un premier mariage : - Fouzia Abassi - Romdhane Abassi, Ezzeddine Abassi, Abdelhak Abassi, - Imed Abassi ; - Hssan Abassi, -Ali Abassi, - Najeh Abassi et Khmaies Abassi, demeurant tous à l'avenue Habib Bourguiba - Hergla.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 71361 Sousse relatif à la propriété nommée «ESSEKYA» composée de la parcelle 176, d'une superficie totale de 815 m², située à hergla, gouvernorat de Sousse. Selon l'expertise, il est limité au nord par la parcelle c1600, au sud la parcelle c175, à l'est la parcelle c 174.

Il se compose de :

- Une partie d'une maison au rez-de-chaussée contenant un grand hall, 4 chambres, une cuisine, une salle de bain, des toilettes et un garage.

- Une partie du premier étage contenant 03 appartements :

- Le premier se compose d'un salon, deux chambres, une cuisine et une salle de bain.

- Le deuxième se compose de 2 salons, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain et des toilettes.

- Le troisième se compose de 2 salons, 3 chambres.

Il est à noter que ce bien n'est accessible que via les parcelles c 1600 -c 184- c 179 -c177 -c175 - c 174 et la demeure de Hbib Ben Amor.

Mise à prix :

Cinquante deux milles cent soixante dinars (52.160 ,000 DT).

La visite : se fait chaque jour aux horaires de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse2 situé à Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023S00557VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une sommation tenant lieux

D'une saisie immobilière

Maître Fadhlaoui Donia Avocate

128 rue Bechir Sfar Mahdia

Tél : 98409658

Matricule fiscal : PA1076956T

Poursuivant : Kamel Ben Hssin Ben Mabrouk Radhwan, médecin, demeurant à la Rue Mongi Slim Ksour Essef Mahdia.

Partie saisie : Afef bent Mouhamed ben Ahmed Farhat, carte d'Identité Nationale n°03920830 délivrée le 10 man 2020, professeur, demeurant à la rue Sfax cité Fatimyin Ksour Essef Mahdia

Avocate poursuivante : Maître Fadhlaoui Donia, 128 rue Bechir Sfar Mahdia M.F PA1076956T

Immeuble à vendre : il est l'objet d'un titre foncier ayant le n°3931 Mahdia nommé El Barka, objet de jugement d'enregistrement daté le 11/11/1997 n°109171/904 composé d'un terrain nu selon le titre foncier et à la saisie et il est devenu selon l'expertise faite par monsieur Hamdane Sowa, expert en bâtiment une villa moderne avec clôture composée d'un sous sol cave, d'un rez-de-chaussée, RDC et d'un premier étage 1er étage.

Mise à prix : la mise à prix après la diminution de 40 % du prix initial est devenu égal à 346.452.000 plus les frais de la 1ère et de la 2ème vente qui seront calculés par le tribunal.

Date et lieu de vente : l'audience de vente sera lundi 6 juin 2023 à Neuf heures du matin et suivant à l'audience des saisies du tribunal de l'ère instance de Mahdia par maître Fadhlaoui Donia.

NB : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours de 8 h du matin au 17 h.

Pour ceux qui veulent participer à l'enchère, peuvent consulter le cahier des charges déposé au tribunal de l'ère instance de Mahdia ou après de bureau de l'avocate poursuivante Fadhlaoui Donia sise à 128 Rue Bechir Sfar Mahdia.

Sachant que la participation à l'enchère ne peut pas être faite que par un avocat et après consignation de 1/3 de la mise à prix ou par un chèque certifié.

Les étrangers doivent être muni d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023S00563VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Radhia Sehli Belal

Tél : 31.554.350

Demandeurs : BH BANK, Identifiant unique 0024588 W, Tunis avenue Mohamed V, représentée par son représentant légal (CREANCIER HYPOTHECAIRE).

Défendeurs : Ridha Halfaoui, CIN n°01717935, demeurant à la rue 9 avril n°6 Menzel Bouzelfa.

Avocat poursuivant : Radhia Sehli Belal, demeurant à 70 Rue Kamel Atatürk 1er étage A2 Tunis 1001. Matricule fiscal 983353PAP.

Les immeubles à vendre : l'immeuble objet du titre foncier numéro 555636 Nabeul dénommé bir guellala (4183 mm) et 651942 Nabeul dénommé el baraka (18290 mm).

Mise à prix : Le TF n°555636 Nabeul et le TF n°651942 Nabeul sont à 242.708.400 dt après rabaissement de 40% du prix initial.

Date et lieu de la vente : 12/6/2023 à 9 H, chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Grombalia.

La visite des lieux :

- Chaque jour de la semaine.

- La participation aux enchères après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après l'obtention d'une autorisation préalable du gouverneur.

2023401156VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance Tunis 2 sous le n°38258 en date du 28 Avril 2023, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur pour mettre fin à l'état commun entre les deux divorcés Mme Chahira belkilani et Abdelkader Riahi et Mr Med Zied Bouafi juge contrôleur.

Tél : 22 513 137 - 26 224 860

2023T00451VEPA2

Cession de la société mutuelle de base de services agricoles «cepa»

Identifiant unique : 0009496D

Appel d'offres pour la cession de la société «CEPA»

Suite au jugement préparatoire de Tribunal de première Instance de Grombalia du 3 Mai 2023 relatifs à l'affaire n°248 concernant la société mutuelle de base de services agricoles «CEPA» sise à la rue Habib Bourguiba 76 Béni Khalled, l'administrateur judiciaire annonce la cession de la société «CEPA»

Tout intéressé par le présent appel d'offre est invité à retirer le cahier des charges du bureau de l'administrateur judiciaire sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route Mjez El Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis contre le paiement de la somme de 200 DT.

Les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférent sous pli fermé et ce au plus tard le 26 Juin 2023.

Pour plus de renseignement, contactez le bureau de l'administrateur judiciaire au 71559671.

2023R01181VEPA2

Extrait de jugement

Faillite de la Société AMELEC - SARL

MF : B1542002

La chambre commerciale près le Tribunal de Première Instance de Ben Arous a rendu en date du 27/02/2023 dans l'affaire n°92 sous la présidence de Monsieur Abdelmajid Ben Moussa,

ses assesseurs Messieurs Aymen Chebbi et Issam Rezgui et en présence du greffier Mme Samia Naffeti, le jugement suivant : la chambre décide en première instance la clôture des procédures de mise en faillite de la société «Ascenseurs Monte-charge Electrique AMELEC», société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce sous le n°B1542002 sise à rue Tejerouine Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Ben Arous avec tout ce qui en suit comme conséquences juridiques en ordonnant l'insertion du présent jugement au registre de commerce de la société en faillite et sa publication conformément à la loi.

2023R01187VEPA2

Vente de la Société «EXCEL FISH comme unité économique constituée des bâtiments» - SA

Capital social : 8.450.000 dt

Siège social : Rue Mohamed 5 port de Sousse

IU : 1179546YNM/000

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 24/4/2023 dossier sous le n°90, il a été décidé :

La vente de la société «EXCEL FISH comme unité économique constituée des bâtiments» d'un montant de 337.212,720 dinars.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 9 juin 2023 ou directement au bureau Mr le syndic au plus tard à 12 heures.

Pour plus de renseignent, contacter le numéro suivant : 73214511.

2023R01194VEPA2

Vente «HOTEL MIRAMAR CLUB»

Zone Touristique Skanes Monastir

MF : 411521H

RC : B164971999

Le syndic de faillite de l'hôtel MIRAMAR CLUB sis à la zone touristique skanes Monastir, Maître Yassine BOUDRIGA et en exécution de l'ordonnance de 02/5/2023 délivrée par monsieur le juge observateur au tribunal de première Instance de Monastir, annonce l'ouverture des délais de retrait de cahier des charges relatives à l'achat de l'Hôtel MIRAMAR CLUB jusqu'au 15/6/2023 de son cabinet sis à B5-28 complexe Borj Khfacha 5060, Monastir Tél : 73907308, contre 300 dinars. Et ce pendant les horaires administratifs.

Le prix de référence est fixé à 18 580 020 Dinars.

Le dernier délai d'envoi des offres au tribunal de première instance de Monastir est fixé pour le 19/6/2023.

L'ouverture des plis est fixée pour 29/6/2023 au bureau de Mr le juge observateur à 14H.

2023S00560VEPA2

Décision d'ouverture des procédures de règlement judicaire

Société SEFRIM

SA au capital de 2 100 000 Dinars

Siège : 23 rue Khareddine 8170 Bousselem

IU : 0993478D

Selon décision numéro 47 du Tribunal de Première instance de Jendouba du 27 Avril 2023 elle a été décidé l'ouverture des procédures de règlements judicaire de la société SEFRIM, la nomination de l'expert. Akram CHRITI, en qualité d'Administrateur Judicaire sis à 12 rue Ibn Jazar Tunis téléphone 26708130 dont les attributions, l'inventaire du patrimoine de la société, présentation d'un rapport sur la situation économique, contrôle et la signature de tous des opérations de gestions, l'arrêté de la dette et préparation et suivi du programme de sauvetage.

Les créanciers sont appelé à enregistrer leurs dettes auprès de l'administrateur judiciaire et ce dans un délai de un mois de la date de la publication.

2023401163VEPA2

Décision d'ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société Premium Tickets Repas

SARL au capital de 150 000 Dinars

Siège : 2 rue Farhat Hached 8100 Jendouba

IU : 1579914D

Selon décision numéro 46 du Tribunal de Première instance de Jendouba du 27 Avril 2023 il a été décidé l'ouverture des procédures de règlements judicaire de la société Premium Tickets Repas, la nomination de l'expert Akram CHRITI, en qualité d'Administrateur Judicaire sis à 12 rue Ibn Jazar Tunis téléphone 26708130 dont les attributions, l'inventaire du patrimoine de la société, présentation d'un rapport sur la situation économique, contrôle et la signature de tous des opérations de gestions, l'arrêté de la dette et préparation et suivi du programme de sauvetage.

Les créanciers sont appelés à enregistrer leurs dettes auprès de l'administrateur judicaire et ce dans un délai de un mois de la date de la publication.

2023401164VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture d'une procédure de règlement judiciaire

Société SALAMBO LOGISTICS SARL

Capital social : 320 000 Dinars

Siège social : 07 Rue du mercure Zone Industrielle Ben Arous 2013

Identifiant Unique : 0514009Q

En vertu de la décision d'ouverture d'un règlement judiciaire rendu par le président du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 27 avril 2023 dossier n°2022/320, il a été décidé :

- "La déclaration de la Société SALAMBO LOGISTICS en cessation de paiement de ses dettes et l'ordonnance de l'ouverture d'une procédure de Règlement judiciaire avec une période d'observation de neuf mois prorogeable une seule fois".

- La désignation de Monsieur Montassar MANSOURI en tant qu'Administrateur Judiciaire sous le contrôle du juge-commissaire Mme Houda CHAABENI.

Les créanciers doivent s'assurer de l'inscription de leurs créances antérieures à la date d'ouverture de la procédure de redressement judicaire dans les délais réglementaires, les déclarations des créanciers seront reçues à l'adresse du bureau de l'administrateur judiciaire: Immeuble Malek Centre bureau B 5-2 Centre Urbain Nord Tunis 1082.

Tél : 22100099

2023401166VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

«SamRise»

S.A. au capital de 22 000 TND

R.N.E. : 1 753845J

M.F : 1 753845/J/A/M/000

Siège social : Résidence Tunis Carthage, Bâtiment B. Bureau 7, 4ème étage

Borj El Baccouche Ariana - 2027

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 mai 2023 à dix heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière pour l'exercice 2022;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2022 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022;

4. Quitus aux Administrateurs ;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos 31 décembre 2022;

6. Questions diverses.

2023T00460SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

«SamRise»

S.A. au Capital de 22 000 TND

R.N.E. : 1 753845J

M.F : 1753845/J/A/M/000

Siège social : Résidence Tunis Carthage, Bâtiment B. Bureau 7, 4ème étage Borj El Baccouche Ariana - 2027

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 27 mai 2023 à onze heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital : lecture du rapport du conseil d'administration sur l'opération d'augmentation du capital;

2. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'opération d'augmentation du capital;

3. Mise à jour de l'article 6 des statuts de la société.

2023T00461SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INTER BANK SERVICES

Société anonyme

Siège social : 32, Rue 8601 Charguia 1 - 2035 - Tunis

Capital social : 6.970.045 dinars

Les actionnaires de la Société «INTER BANK SERVICES» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 6 juin 2023 à 11H30 du matin au siège social de la société sis au 32, Rue 8601 Zone Industrielle Charguia -1- 2035- en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel de gestion de la société pour l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2022.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6- Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2023.

7- Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022.

8- Pouvoirs.

2023R01176SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la Société les Merveilles des Centres

SA au capital de 1 194 500 dinars

Sise à la Z.I. Kasserine Nord 1200

Identifiant unique : 1262315E

Messieurs les actionnaires de la société LES MERVEILLES DU CENTRE SA sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 6/6/2023 au siège social à 11h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

2) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux exercices 2019 et 2020

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes

4) Examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices 2019 et 2020

5) Affectation des résultats

6) Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

7) Quitus aux administrateurs

8) Fixation du montant des jetons de présence

9) Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2021, 2022 et 2023

10) Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023

11) Pouvoirs en vue des formalités.

2023R01182SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

De la Société les Merveilles des Centres

SA au capital de 1 194 500 dinars

Sise à la Z.I. Kasserine Nord 1200

Identifiant unique : 1262315E

Messieurs les actionnaires de la société LES MERVEILLES DU CENTRE SA sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 6/6/2023 au siège social à 12h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Se prononcer sur la continuité de l'activité de la société les Merveilles du Centre

2) Pouvoirs en vue de formalités.

2023R01183SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES

-SOTRAPIL - S.A -

Au capital social de 20.691.000 dinars

Boulevard Beji CAID ESSEBSI - Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL" qui se tiendra le 15 juin 2023 à dix heures 30 minutes du matin à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'année 2022 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022,

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,

3. Approbation du rapport annuel et des états financiers de l'exercice 2022,

4. Approbation des conventions et opérations mentionnées au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes,

5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022,

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022,

8. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2022,

9. Mise fin aux Fonctions d'un administrateur pour non éligibilité,

10. Approbation de la nomination de nouveaux administrateurs,

11. Renouvellement de mandat d'administrateurs,

12. Information des fonctions occupées par le Président Directeur Général et des autres membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés,

13. Pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités de dépôt, de publicité et toutes autres formalités légales.

2023R01184SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES

-SOTRAPIL - S.A -

Au capital social de 20.691.000 dinars

Boulevard Beji CAID ESSEBSI - Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines «SOTRAPIL» qui se tiendra le 15 juin 2023 à douze heures 30 minutes à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises SIS aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire relatif à la mise à jour des statuts de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines,

2. Approbation de la mise à jour des statuts de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines,

3. Approbation de l'octroi d'une période transitoire pour l'entrée en application des articles en rapport avec le système de gouvernance,

4. Pouvoirs aux fins d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de la décision de séparation des fonctions du Président du Conseil d'Administration des fonctions du Directeur Général,

5. Pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités de dépôt, de publicité et toutes autres formalités légales.

2023R01185SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement

SA au capital de 44.000.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Rodrigo de Freïtas - Les Berges du Lac

IU : 0024385L

Messieurs les Actionnaires de la Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement sont invités par le conseil d'administration à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 16 juin 2023 à 10h au siège social de la société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le mode et les délais de convocation à cette Assemblée Générale Ordinaire;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport de gestion relatifs respectivement à l'activité de la société et à celle du groupe pour l'exercice 2022 ;

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022;

4- Examen et approbation des états financiers de la société et des états financiers consolidés pour l'exercice 2022 ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2022 ;

7- La nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration;

8- La nomination des membres du conseil d'administration pour la période 2023-2025 ;

9- Nomination des commissaires aux comptes pour la période 2023-2025 ;

10- Quitus aux administrateurs afférent à l'exercice 2022 ;

11- Approbation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des membres des comités;

12- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2023R01191SANB3

SOCIETE FOUNDERS CAPITAL PARTNERS, S.A

Siège social : GP1 Km 12, Ezzahra

Capital social : 821 000 000 Dinars

Identifiant unique : 1062980W

Sur décision du Conseil d'Administration réuni le 26/04/2023,

les actionnaires de la Société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS, S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire Annuelle qui sera tenue le mercredi 14/6/2023 à 15H au siège social de la Société sis au GP1 Km12 Ezzahra (Siège de POULINA GROUP HOLDING), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société, au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société, au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de la société, au 31/12/2022.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2022 et distribution des dividendes.

7- Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2022.

8- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

9- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

10- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

11- Nomination d'un commissaire aux comptes.

12- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle seront tenus à la disposition des actionnaires, durant le délai légal, au siège social de la société.

2023R01208SANB3

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING, S.A

Siège social : GP1 Km 12, Ezzahra

Capital social : 180 003 600 Dinars

Identifiant Unique : 1058891R

Suite à la décision du Conseil d'Administration réuni le 26/4/2023, les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING, S.A sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle aura lieu le mercredi 14/6/2023 à 10H30 au siège social de la Société sis au GP1 KM12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers individuels de la société POULINA GROUP HOLDING au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société POULINA GROUP HOLDING au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels, de la société POULINA GROUP HOLDING, au 31/12/2022.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2022.

5- Examen des états financiers consolidés du groupe POULINA au 31/12/2022.

6- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe POULINA (et du reporting ESG), au titre de l'exercice 2022.

7- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés, du groupe POULINA, au 31/12/2022.

8- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés, du groupe POULINA, relatifs à l'exercice 2022.

9- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

10- Affectation du résultat de la société PGH au titre de l'exercice 2022 et distribution des dividendes.

11- Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2022.

12- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2022.

13- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

14- Franchissement de seuil.

15- Renouvellement de mandat d'Administrateurs.

16- Désignation de deux Administrateurs indépendants et d'un nouveau représentant des actionnaires minoritaires.

17- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

18- Désignation de commissaires aux comptes.

19- Autorisation pour le rachat et la revente des actions propres à la société.

20- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle seront tenus à la disposition des actionnaires, durant le délai légal, au siège social de la société.

2023R01209SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 02/6/2023

Messieurs les actionnaires de la société «Unimed», sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 02 Juin 2023 à 10h au siège social de la société sis à ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2022 et quitus aux administrateurs.

- Lecture des rapports, général et spécial des commissaires aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2022 ainsi que des opérations constituant dès conventions règlementées,

- Affectation des résultats.

- Distribution des dividendes.

- Nomination d'un nouvel administrateur.

- Approbation de la nomination des administrateurs indépendants.

- Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires,

- Renouvellement du mandat dit commissaire aux comptes "General Audit".

- Pouvoirs pour formalités.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société "Unimed".

Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux de l'Assemblée générale sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire, moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures légalisées.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'Assemblée s'il n'est lui-même actionnaire d'UNIMED.

Toutefois les personnes morales sont valablement représentées par leurs Présidents Directeurs généraux ou leurs gérants ou toute autre personne crûment et expressément mandatée à cet effet.

Les actionnaires doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée générale, être inscrits sur le registre de la société; seize (16) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Tous les documents concernant l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2023S00559SANB3

Convocation

LES LABORATOIRES SYNBIOZ

S.A au capital de 6465.000 dinars

Siège social : Z.I Menzel Chaker Sfax

M.F : 1480558NAM

Messieurs les actionnaires de la société LES LABORATOIRES SYNBIOZ S.A, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 18/5/2023 à 11 heures par visioconférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de la convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;

3. Approbation de la réévaluation libre du matériels, construction et terrain

4. Lecture et approbation des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2022 ;

5. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022 ;

6. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des Sociétés commerciales;

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022 ;

8. Affectation du résultat de l'exercice 2022

9. Quitus à donner aux Administrateurs;

10. Pouvoirs pour accomplir les formalités de publicité légale.

2023X00611SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE

Monastir Cruise Company

M.C.C SA

SA au capital de 12 500 000 Dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Zl La Charguia - 2035 Tunis

Identifiant unique : 47497S

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE Monastir Cruise Company - M.C.C SA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social, 72 Bis Rue des Minéraux Zl La Charguia - 2035 Tunis, le 6 Juin 2023 à neuf heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022,

- Examen et approbation s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2022 et des conventions réglementées,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2022,

- Renouvellement des mandats des administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2023401132SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 9 juin 2023

SOCIETE EXPANSION INVESTISSEMENT ET SERVICES EXIS

Société anonyme

Au capital de 25 000 000,000 Dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique : 0710655M

Le conseil d'administration réuni le jeudi 4 mai 2023, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 9 juin 2023, à 10h au 72 bis Rue des minéraux Zone industrielle Charguia 2035, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Pouvoirs en vue des formalités.

2023401159SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

LA MEDITERRANEENNE DE DISTRIBUTION «MEDDIS»

Société anonyme

Au capital de 19.500.000 dinars

Siège social : Centre Commercial Tunis City Sabbalet Ben Ammar - 2032 Ariana

Identifiant unique : 783298M

Sur décision du conseil tenu le 5 mai 2023, Les actionnaires de la Société La Méditerranéenne De Distribution «MEDDIS» sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au centre commercial Tunis City, Sabbalet Ben Ammar - 2032 Ariana, le vendredi 9 juin 2023 à 15 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5. Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Fixation des jetons de présence

8. Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2023-2024-2025.

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2023401160SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AFRICA FOR INDUSTRY AND EXPORT

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0014432V

Messieurs les actionnaires de la Société AFRICA FOR INDUSTRY AND EXPORT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 21 Juin 2023, à 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2022.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

- Approbation des dits rapports, des états financiers de l'exercice 2022 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Nomination de commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2023401168SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ETABLISSEMENTS BECHIR KHALFALLAH & Cie "EBK"

S.A au capital de 900.000 dinars

Siège social : Z.I Ariana Charguia 2

RNE : 0017682A

Messieurs les actionnaires de L'ETABLISSEMENT BECHIR KHALFALLAH & Cie sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 21 juin 2023, à 11 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2022.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

- Approbation des dits rapports, des états financiers de l'exercice 2022 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

2023401169SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le mercredi 7 juin 2023

BTK Conseil

Intermédiaire en Bourse - Agrément n°34/95 du 25 décembre 1995

S.A. au capital 1.800.000 de dinars

IU : 0433775Z

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 - Tunis

Les actionnaires de la BTK Conseil sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 7 juin 2023 à 15 heures au siège de la société, sis au 10 bis, Avenue Mohamed V Immeuble BTK -1001 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;

4) Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

5) Quitus aux administrateurs ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

7) Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

8) Nomination d'un nouvel Administrateur;

9) Pouvoirs en vue des formalités.

2023401173SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2023

AL WAKIAH

SA au capital de 20 000 DT

Siège social : 60 Avenue Habib Bougatfa Le Bardo

RC : B0144692010

MF : 1139495/H/000/M/A

Les actionnaires de la société AL WAKIAH S.A sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2023 à 10 heures au siège de la société.

Ordre du jour :

- Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022

- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes.

- Quitus au conseil d'administration.

- Questions diverses.

2023401174SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SOTRADIES

Société anonyme

Au capital de 7 000 000 Dinars

Siège social : 14 Rue 8611 Z.I Charguia Tunis

MF : 002471NAm000

IU : 002471N

Les Actionnaires de la Société SOTRADIES sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le

lundi 29 Mai 2023 à 12H à la salle des réunions du siège AD, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 ;

2. Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31.12.2022 ;

3. Examen des rapports du commissaire aux comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'exercice 2022;

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022 ;

6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2023401175SANB3

DIVERS

Avis au public

Vente des parts indivises du titre foncier n°135646

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 24/04/2022 dossier sous le n°92, il a été décidé :

La vente «des part indivises de Hafed Hmaid en faillite du titre foncier n°135646» sis à la médina de Sousse rue Sidi Omar Zahfran. Le prix a été fixé de 122.245,200 dt.

Tout personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 9 juin 2023 ou directement au bureau de Mr le syndic à 17 heures.

Pour plus de renseignement, contacter le numéro suivant : 73 214 511.

2023R01201DIVD2

Perte de Titre de propriété

Ali Gbada avise le public qu'il a perdu le titre de propriété n°49883/15 qui concerne le titre foncier n° 31455 Monastir sis à l'Av Habib Thameur délégation de Sahline gouvernorat de Monastir d'une surface de 264 m².

Celui qui le trouve peut contacter le propriétaire à son adresse av Habib Thameur Sahline.

Le présent avis a été publié au quotidien "Achourouk" le 9/5/2023.

2023S00548DIVD2

Déclaration de perte d'un titre de propriété

M Abderrazak ben Sadok Saidane titulaire de la carte d'identité n°04036638 délivrée le 6/7/2021 résidant à Ksar Hellal rue Mongi Slim annonce avoir perdu un titre de propriété n°743/03 du titre foncier n°34393 Monastir, objet d'un certificat de perte n°283 reçu du centre de la garde nationale de ksar hellal le 26 avril 2023

Cet avis a été publié au Quotidien Echourouk le 6/5/2023.

2023S00555DIVD2

Avis

Mr Ayadi Mohamed annonce Que le titre de sa propriété d'un terrain d'une superficie de 437.40 mètres carrés a pour origine un acte de partage au 11 Mai 1980 par Mahmoud Achich et Hasan Hintati situé entre route de Tanyour et Kaeid Mahamed Km 2.5 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire AHMED Sellami situé à Sfax Médina dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2023X00606DIVD2